



**Comité Social Économique Central
(CSEC)**

PROCES-VERBAL

----- séance -----

du

mercredi 19 juin à 14h00

-----2024-----

Sont présents (es) :

MM.	Frédéric SARRASSAT	Secrétaire	liste FO RATP CSE 12/MTS
	Laurent DOMINÉ	1 ^{er} secrétaire adjoint	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
Mme	Magaly CLEUET ¹	2 ^e secrétaire adjoint	liste UNSA CSE 5/SEM
M.	Bastien ORSINI	Trésorier-adjoint	liste FO RATP CSE 5/SEM
Mme	Florence RICHARD	Membre titulaire	liste CFE-CGC CSE 14/BU RSF
MM.	Marc BRILLAUD	-	liste FO RATP CSE 3/SUR
	Franck CLEMENT	-	liste FO RATP CSE 5/SEM
	Eliès BEN ROUAG	Membre titulaire	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Nicolas BERGEAUD	-	liste UNSA CSE 8/SIT
	Pascal KERLEU	-	liste CGT CSE 9 M2E
	Patrice MAUGERI	-	liste CGT CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP
	Karl BENOIST	-	liste CFE-CGC CSE 12 /MTS
	Vincent BRIEUX	-	liste CFE-CG CSE 13/BU TRAM
Mmes	Cécile AZEVEDO ²	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Farida KAIS ³	-	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Florence ESCHMANN	-	liste FO RATP CSE 12 MTS
	Marie-Mathilde GUEROULT ⁴	-	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
MM.	Mohamed CHAGH ⁵	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 1/RDS CENTRAL
	Abdelnour LARDIDI	-	liste UNSA CSE 3/SUR
	Olivier MERCIER	-	liste UNSA CSE 8/SIT
	Laurent TROILO	-	liste UNSA CSE 14/BU RSF
	Stéphane TONDUT ⁶	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Eric TURBAN ⁷	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Sami TAGANZA ⁸	-	liste CGT CSE10/RDS ATELIERS CHAMP

Sont absents(es)/excusés (es) :

MM.	Stéphane SARDANO	Trésorier	liste UNSA CSE 1/RDS CENTRAL
	Gregory GUIDEZ	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Kamel OULD AHMED	-	liste UNSA CSE 6/DSC
	Karim ROUIJEL	-	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Karim NEGADI	-	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Yannick STEC	-	liste CGT CSE 4/RER
	Abdelhakim KHELLAF	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	André BAZIN	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Thibaut DASQUET	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Fabrice DELAGE	-	liste CGT CSE 11/MRF
Mmes	Mary FORD	Membre suppléant	liste UNSA CSE 6/DSC
	Jessica RICHARDS	-	liste CFE-CGC CSE 13/BU TRAM
MM.	Aurélien DERACHE	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 12/MTS
	Nourredine ABOUTAIB	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	José JONATA	-	liste UNSA CSE 5/SEM
	Sébastien BOURGEAIS	-	liste CGT CSE 9/M2E
	Michel MARQUES	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Damien MORILLA	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Jean-Marie DUCELIER	-	liste CFE-CGC CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Samy SI-TAYEB	-	liste LA BASE CSE 4/RER

¹ Remplace Grégory GUIDEZ en tant qu' élu titulaire pour les votes

² Remplace Karim ROUIJEL en tant qu' élu titulaire pour les votes

³ Remplace Karim NEGADI en tant qu' élu titulaire pour les votes

⁴ Remplace Kamel OUL AHMED en tant qu' élu titulaire pour les votes

⁵ Remplace Stéphane SARDANO en tant qu' élu titulaire pour les votes

⁶ Remplace Abdelhakim KHELLAF en tant qu' élu titulaire pour les votes

⁷ Remplace André BAZIN en tant qu' élu titulaire pour les votes

⁸ Remplace Yannick STEC en tant qu' élu titulaire pour les votes

Assistent à la séance :

MM. Laurent **DJEBALI**
Vincent **GAUTHERON**
Cyril **LARDIERE**
Arole **LAMASSE**

Représentant du syndicat FO RATP
Représentant du syndicat CGT
Représentant du syndicat CFE-CGC
Représentant du syndicat UNSA

Excusé :

M. Olivier **GALLE**

Conseil de Prévoyance

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|----|
| <i>1. Présentation des comptes sociaux et consolidés du CSEC pour l'exercice 2023</i> | 8 |
| <i>2. Présentation du rapport d'activité du CSEC pour l'exercice 2023</i> | 17 |
| <i>3. Présentation des rapports des commissaires aux comptes du CSEC pour l'exercice 2023</i> | 23 |
| <i>4. Approbation des comptes sociaux et consolidés du CSEC pour l'exercice 2023</i> | 26 |
| <i>5. Consultation sur l'affectation des résultats AEP pour l'exercice 2023</i> | 28 |
| <i>6. Délibération pour la nomination d'un cabinet de commissariat aux comptes</i> | 31 |

M. LE PRÉSIDENT.- La séance va nous amener à examiner successivement la présentation des comptes sociaux et consolidés du CE pour l'exercice 2023, la présentation du rapport d'activité pour l'exercice 2023, la présentation des rapports des Commissaires aux comptes, l'approbation des comptes sociaux et consolidés pour l'exercice 2023, la consultation sur l'affectation des résultats 2023 et enfin, nous soumettrons une délibération pour la nomination d'un cabinet de Commissaires aux comptes.

Avant de donner la parole à M. DJEBALI, Monsieur SARRASSAT, voulez-vous nous dire qui prendra la parole sur les différents points ?

M. SARRASSAT.- Notre expert-comptable présentera les comptes avec la collaboration de notre DAF et de M. RANARISSON. Le rapport d'activité pour l'exercice 2023 sera présenté par M. ORSINI, trésorier adjoint. Les Commissaires aux comptes présenteront leurs rapports. Il faudra voter sur l'approbation des comptes sociaux et consolidés pour l'exercice 2023. Je donnerai lecture de la délibération pour la consultation sur l'affectation des résultats 2023, ainsi que de celle pour la nomination d'un cabinet de Commissaires aux comptes.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DJEBALI ?

M. DJEBALI.-

A l'heure de procéder à l'approbation des comptes 2023 du CSE Central RATP, les Organisations Syndicales gestionnaires du Comité d'Entreprise de la RATP, FO Groupe RATP, UNSA Groupe RATP, CFE CGC Groupe RATP, souhaitent affirmer qu'elles assument pleinement le déficit ponctuel de 7,3 M d'€ essentiellement dû au Plan de Sauvegarde de l'Emploi provisionné à hauteur de 7 M d'€. Dispositif rendu nécessaire par la prise d'autonomie du CSE 2 dans la gestion de ses ASC et un traitement humaniste des salariés du CSE Central RATP, voulu par la gestion en place.

Nos Organisations Syndicales souhaitent également apporter quelques éléments de contexte qui permettront d'éclairer le sérieux et la rigueur qui caractérisent la gestion centralisée des œuvres sociales pour l'exercice 2023.

Avant tout, le budget initial de l'exercice, construit au second semestre 2022 a été préparé sans connaissance de la décision des élus du CSE 2 de ne plus reverser le budget des ASC. Cette orientation, transmise au CSE Central à la mi-février 2023, a entraîné une suspension provisoire des prestations servies aux agents RATP, afin de préserver le bien collectif que représente le Comité d'entreprise de la RATP.

En l'absence de connaissance des ressources de l'année, toute autre attitude aurait été faire preuve d'un amateurisme certain. Au mieux un saut dans l'inconnu, au pire de nature à mettre en question la pérennité financière du CE RATP.

Le second trimestre 2023 a été mis à profit par nos Organisations Syndicales afin de construire avec les élus du CSE 2 une convention permettant de limiter à 6 millions d'euros la baisse de subvention du Comité d'Entreprise.

Cette diminution des subventions a contraint la gestion pluraliste du CSE Central RATP à anticiper certains choix budgétaires que l'attribution des lots du Réseau De Surface aurait dû imposer à terme, notamment sur le centre culturel Auguste Dobel et l'USMT, afin de maintenir les prestations bénéficiant au plus grand nombre.

L'exercice 2023 a également été marqué par la délégation de la restauration à la société Elior intervenue en mars. Décision de gestion qui a permis, de maintenir une restauration d'entreprise plébiscitée par les salariés pour sa qualité et son tarif social, et, de pérenniser les 171 emplois de la restauration.

A l'heure de faire le bilan de l'activité de restauration pour l'année 2023 les chiffres parlent d'eux même. En 2023, la restauration gérée par le CSE Central RATP a connu une très forte augmentation de sa fréquentation, plus de 129 500 repas supplémentaires ont été servis aux agents RATP.

Cet engouement, associé à une augmentation de 25% des matières premières, explique l'essentiel de l'écart au budget.

Si les Organisations Syndicales gestionnaires ont souhaité ne pas répercuter la hausse des matières premières sur les tarifs de la restauration afin de préserver le pouvoir d'achat des salariés de l'entreprise ce qui impacte négativement les produits de ce secteur d'activité, des axes d'améliorations doivent être mis en place afin de maîtriser les coûts dès 2024.

Hors impact du PSE, l'ensemble des autres budgets du Comité d'Entreprise a été tenu.

Les offres du Comité d'Entreprise sur les loisirs, la culture, la billetterie, tout comme les vacances sont toujours fortement attendues par les salariés de l'entreprise.

Malgré une année amputée d'un trimestre d'exploitation, ce ne sont pas moins de 75 000 places pour des parcs d'attractions, des spectacles et de la culture qui ont été offertes aux agents et à leurs familles, hors offres fortement subventionnées sur HappyPal.

Plus de 28 000 enfants ont bénéficié d'une allocation de rentrée scolaire et 5 000 de la subvention extra-scolaire. Nous avons également fait partir plus de 4 700 enfants en colonies.

Toutes destinations, périodes et formules confondues, ce sont 12 000 familles qui ont bénéficié de vacances grâce aux offres du CSE Central RATP.

A n'en pas douter, les mesures prises en 2023 par les élus des Organisations Syndicales gestionnaires ont permis de pérenniser le Comité d'Entreprise sur un exercice qui nécessitait courage et détermination.

C'est pourquoi les élu.e.s de la gestion pluraliste valideront les comptes sociaux et consolidés du CE, présentés ce jour.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur DJEBALI.

1. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DU CSEC POUR L'EXERCICE 2023

Madame Béatrice SIDANER, directrice financière et des ressources humaines – CSEC

Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY pour le cabinet d'experts-comptables BEC

Madame Songul KOC pour le cabinet d'experts-comptables BEC

Monsieur Vincent OUZOULIAS, commissaire aux comptes, pour le cabinet COEXCO

Monsieur Arnaud DIEUMEGARD, commissaires aux comptes, pour le cabinet EXCO-NEXIOM

Participent à ce point de l'ordre du jour

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à M. HUAULT DUPUY.

M. HUAULT DUPUY.- On va commencer par les comptes annuels et les résultats de l'exercice 2023. Sur les attributions économiques et professionnelles, le résultat est excédentaire de 128 000 €. Sur les activités sociales et culturelles, il est déficitaire de 7 456 000 €.

Avant d'aborder les chiffres du bilan et du compte de résultat, on va revoir les faits majeurs de l'exercice, même s'ils ont été en partie exposés dans la déclaration préalable.

Parmi ces faits majeurs, il y a la sortie du CSE 2 de la convention. L'information de l'intention de cesser de déléguer au Comité central la gestion des ASC est tombée courant 2023. Une convention pour la gestion 2023 a été signée en mai 2023, elle prévoit le versement pour 2023 d'une somme forfaitaire de 10,5 M€. Pour le futur, un protocole d'accord transactionnel a été signé le 21 novembre 2023 entre le Comité central et le CSE 2, protocole homologué par le Tribunal judiciaire qui prévoit le versement d'une annuité transactionnelle forfaitaire et définitive de 17 166 132 € du CSEC au CSE 2, versement qui se fera sous la forme de transmission de patrimoine. Les cinq centres et un certain nombre de véhicules sont listés à la transaction.

Les parties ont convenu que cela se ferait de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2024, pour avoir le temps de signer les actes de transfert. Ce transfert n'apparaît pas dans les comptes de 2023 puisqu'il sera effectif au 1^{er} janvier 2024.

L'impact sur 2023 ne se voit pas dans les comptes. En revanche, on verra en 2024 une sortie des actifs immobilisés concernés et en contrepartie une diminution des réserves. C'est le premier point important de l'année.

Le deuxième point concerne les restructurations 2024. À la suite de la sortie du CSE 2, la perte de ressources est estimée à plus de 20 M€ pour 2024.

Le bureau du CSEC a anticipé au maximum cet impact avec l'externalisation de la restauration. Le contrat a été signé en février 2023 pour quatre ans pour l'ensemble du périmètre. Il permet de pérenniser les emplois associés et une meilleure maîtrise des charges.

Il y a eu la cession de 13 centres de vacances depuis 2019. Ces mesures vont se poursuivre car en 2023, les charges vont dépasser les revenus. Si rien n'est fait, la tendance pourrait s'aggraver en 2024 et 2025. Il faut poursuivre la stratégie engagée depuis 2020 avec la cession de centres de vacances, l'externalisation de l'offre de vacances et de l'activité loisirs et culture. Cela permettrait au CSE de retrouver un équilibre à l'exploitation en 2025.

Néanmoins, ces réorganisations vont entraîner la suppression d'un certain nombre de postes, des licenciements économiques. Un accord majoritaire a été signé le 7 novembre 2023 avec l'organisation syndicale représentative majoritaire pour déterminer le contenu d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). À la clôture des comptes, une provision pour financer ce PSE a été constituée à hauteur de 7 260 000 € dans les comptes du Comité central.

Le troisième point porté à votre connaissance est la convention avec l'USMT. Le choix précédemment évoqué du CSE 2 de ne plus reverser sa subvention à compter du 1^{er} janvier 2024 et de réduire celle de 2023 a entraîné une baisse des ressources qui ont contraint le CSEC à revoir les budgets attribués aux OPC dont l'USMT qui rencontrait déjà des difficultés en raison de la baisse des

subventions depuis plusieurs années, associée à une baisse du nombre de ses adhérents. Le CSEC a annoncé un arrêt définitif de la subvention à compter de 2024. Des négociations ont été ouvertes avec l'association et la RATP. Un accord a été signé début 2024, avec un prêt consenti par la RATP au CSEC et rétrocedé à l'USMT sous forme d'avances remboursables sur la vente du futur bien immobilier, et un soutien financier accordé par la RATP au CSEC qui rétrocede cet accord à l'USMT. En contrepartie, l'USMT s'est engagée à se restructurer et le CSEC à verser à l'association 420 000 € en 2023 pour financer le coût de sa restructuration. Il y a par ailleurs un engagement futur à reverser à l'association tout ou partie du dédommagement qu'il pourrait percevoir de la part de la RATP au titre de la compensation des mètres carrés sociaux.

Le point suivant a déjà été évoqué les années précédentes, il s'agit de la subvention AEP. Depuis 2018, la subvention annuelle a diminué, notamment en 2019 avec l'accord. On avait déjà évoqué les impacts de cette baisse avec une très forte diminution des réserves des AEP sur 2020-2021. En 2022 le Comité avait affecté 10 % du résultat excédentaire des années précédentes, ce qui avait permis de remettre des réserves positives. En 2023, au moment de l'affectation des comptes 2022, vous avez réaffecté 10 % de l'excédent des ASC vers les réserves AEP. Les réserves s'élèvent à 728 850 € sur les AEP. Tout cela s'est fait grâce aux réaffectations des réserves des ASC vers les AEP.

C'étaient les faits majeurs et significatifs de l'exercice, qui ont un impact sur les comptes au cours de l'exercice 2023.

Nous allons voir le compte de résultat. Il est présenté en deux parties, comme le veut la loi, avec les activités sociales et culturelles et les attributions économiques et professionnelles, ce que l'on appelle le fonctionnement. Dans ce résultat, vous avez les subventions perçues qui s'élèvent à 50 770 K€ pour les ASC, contre 56 503 K€ pour l'exercice 2022. La subvention de cette année, ce sont 16 M€ de moins reçus de la RATP, compte tenu de la sortie du CSE 2, et 10,5 M€ reçus du CSE. Cela fait un différentiel de 6 M€ perçus en moins au global sur la subvention activités sociales et culturelles.

La participation des salariés diminue. Il y a moins d'activités, notamment moins de restauration directe gérée par le CSEC. Globalement, il y a une diminution de ces ressources.

Les autres produits représentent 26 000 €, et les reprises de provisions sont à hauteur de 1 471 000 €. Les reprises de provisions étaient déjà importantes l'an dernier. Celles de cette année sont essentiellement sur deux postes. D'abord, du fait de l'externalisation de la restauration, le personnel a été transféré. En fin d'exercice, on provisionne l'engagement retraite du CSEC pour son personnel. À fin 2023, cet engagement retraite a quasiment baissé de 1 M€ compte tenu du transfert des salariés vers le prestataire de restauration. On a donc eu une reprise de provisions sur l'engagement retraite antérieur de plus de 900 000 €.

Ensuite, des provisions pour dépréciation des comptes clients avaient été constituées sur les années précédentes, notamment sur des créances anciennes qui étaient issues de l'outil Unix et sur des créances d'autres outils. Cette année, un apurement a été fait, les créances ont été passées en pertes, on les retrouvera dans les charges. Les provisions ont été reprises, sachant que ces créances étaient provisionnées à 100 %. C'est la raison pour laquelle on a des reprises de provisions en produits. On aura la compensation en charges.

Les produits d'exploitation sont en baisse par la diminution de la subvention. En contrepartie, les charges d'exploitation sont en hausse. On passe de 72 700 K€ à 75 400 K€ environ, avec des mouvements entre les différents postes de charges issus de la restauration. Les trois postes impôts et taxes, salaires et traitements, charges sociales, représentent 1,2 M€, 7,6 M€ et quasiment 3 M€, soit environ 12 M€ sur l'exercice 2023. En 2022, ils représentaient autour de 19 M€. Cette baisse est la conséquence du transfert du personnel dans le cadre du transfert du contrat de restauration. On a une forte diminution des charges de personnel et des coûts annexes, charges sociales et impôts et taxes, qui sont en partie liés aux salaires. En contrepartie, il y a une augmentation des achats et autres charges puisqu'une prestation est payée à Elior sur le coût de la restauration.

L'augmentation de 11 M€ sur Elix se retrouve sur le poste autres achats externes qui passe de 32 à 38 M€. On n'a pas exactement les 11 M€ en variation parce que d'autres postes diminuent. On la trouve aussi en partie sur les achats qui passent à 5,7 M€ à 7 M€. C'est une modification importante de la structure des postes de dépenses au cours de l'exercice, qui fait que l'on a un transfert de ces charges du personnel vers les charges de prestataires externes.

Sur les autres postes, on peut noter une diminution sur les aides financières. On est à 7 300 000 € contre 10 300 000 € au cours de l'exercice 2022. On retrouve dans ce poste deux grandes catégories de charges. D'une part, les versements aux OPC ont diminué de 2 M€ entre 2022 et 2023. C'est la conséquence de ce que j'expliquais tout à l'heure, à savoir la restructuration et l'objectif de diminuer les versements faits aux associations. Les versements rentrent dans ce poste. D'autre part, les aides financières attribuées aux salariés *via* la prestation HappyPal. En 2022, celle-ci avait été plus importante notamment à la rentrée scolaire. Le montant avait été plus important qu'en 2023. On a un peu moins en 2023 qu'en 2022, soit une baisse de 3 M€ sur ce poste des aides financières.

Autre point très significatif dans les autres postes, les dotations aux provisions sont à 7 300 000 €. Le coût du PSE, qui a été signé, a été évalué à plus de 7 M€ qui ont été provisionnés en totalité. On retrouve la provision constituée dans les comptes au 31 décembre 2023.

La dernière variation significative porte sur les autres charges qui passent de 233 à 659. C'est la contrepartie des reprises de provisions sur les comptes clients. On avait des comptes clients sur lesquels, on avait fait des dépréciations antérieurement avant 2023. On les a repris, cela a créé des produits dans les reprises de provisions, mais on a passé en perte le montant. Au compte de résultat, cela fait zéro, mais on a un montant en produits et un en charges, soit une augmentation sur le poste autres charges.

Voilà pour les grandes variations des postes de charges au cours de l'exercice. Dans le rapport d'activité, vous aurez le détail de toutes les activités sous format analytique. Pour que vous ayez une vision globale, voilà ce que l'on peut dire sur les principales variations de l'exercice au niveau des produits et charges d'exploitation.

Pour finir, on a deux grandes catégories dans le compte de résultat. Le résultat financier est plus important, +295, alors qu'on était à -35 000 en 2022. Deux phénomènes l'expliquent. On avait un phénomène négatif en raison des provisions en 2022, compte tenu de la baisse d'un certain nombre de placements, baisse qui faisait suite à la baisse de la Bourse à la suite de la guerre en Ukraine. Il y avait une baisse de la Bourse. Potentiellement, on avait des moins-values latentes. À la valorisation, par prudence en comptabilité, à partir du moment où une perte possible apparaît, on la provisionne, raison pour laquelle des provisions de 111 000 € avaient été constituées en 2022. Elles ont été reprises sur provisions et dépréciations à hauteur de 84 000 €. On a un produit de 84 000 € contre une charge de 111 000 € l'an dernier.

Le deuxième phénomène vient des taux d'intérêt qui ont augmenté. Cela a un impact sur les produits et les revenus financiers. En termes de produits financiers, on a 262 000 € cette année. C'est l'impact de l'augmentation des taux d'intérêt et l'impact sur les différents placements. Il y a 356 000 € de produits financiers. On a des charges financières. Un poste remonte fortement les intérêts et charges assimilées, 26 000 €. Vous avez débloqué l'emprunt négocié il y a quelques années pour Noirmoutier. Vous ne l'aviez pas encore débloqué. Il a été débloqué au taux négocié 2019, donc à un taux très bas et très intéressant pour le Comité central compte tenu de la hausse des taux constatée depuis. On a un peu d'intérêt, donc un peu de charges financières. On a aussi des charges sur cession de valeurs mobilières puisqu'il y a eu des moins-values sur quelques cessions qui ont été faites.

Au global, le résultat financier atteint près de 300 000 €, ce qui permet de remonter le résultat d'exploitation qui était déficitaire.

Il y a quelques produits et charges exceptionnelles sur l'exercice, essentiellement sur des opérations en capital. Ce sont des sorties d'immobilisations. Cela représente au total 57 000 €.

Sur les activités sociales, le résultat est déficitaire de 7 456 000 €.

Sur le fonctionnement, la subvention est de 572 000 €, contre 740 000 € en 2022. La subvention de 572 000 € est composée de la subvention reçue de la RATP d'environ 200 000 € contre 215 000 € en 2022, mais c'est surtout une quote-part des 0,2 reçus des autres CSE. On a une grosse diminution puisque de 539 000 € en 2022, on passe à 357 000 € en 2023, la diminution provenant du reversement fait par le CSE 2 qui reverseait plus que les autres CSE. Une forte baisse est liée à cette diminution, avec près de 170 000 € de subventions en moins reçues en 2023.

La subvention reçue en moins s'accompagne d'une baisse des charges puisqu'une réduction des coûts avait déjà été engagée et s'est poursuivie en 2023. La subvention est en réduction depuis plusieurs années, les réserves s'étaient fortement dégradées. Il fallait les reconstituer et réduire les coûts. Il y a 446 000 € de charges cette année. On retrouve, notamment dans ces postes, la partie détachements et relèves affectée aux AEP, environ 150 000 €, les honoraires pour environ 300 000 €, et quelques charges diverses qui font l'ensemble du coût des AEP pour l'exercice.

On a une diminution de l'affectation des détachés et des relèves, moins d'honoraires récurrents, et il n'y a plus de personnels affectés sur la partie AEP.

On arrive à un résultat excédentaire de 128 000 €.

Je ne vais pas en dire plus sur le compte de résultat. Vous aurez le détail dans le rapport de gestion.

On va maintenant regarder le bilan et donc la situation financière du Comité au 31 décembre. À l'actif, on retrouve ce que possède le Comité, l'actif immobilisé avec 110 811 118 € de valeur brute. Ce sont tous les investissements réalisés depuis que le CSEC existe et même antérieurement, quand il était CRE. On retrouve dans la colonne valeur brute tout ce qui a été acquis par le Comité, soit dans les immobilisations incorporelles, notamment logiciels, soit dans les immobilisations corporelles, les centres de vacances, les terrains, les agencements, le matériel et tous les équipements, soit dans les immobilisations financières et donc principalement les parts de SCI. Ces 110 M€ sont amortis ou dépréciés à hauteur de 60 M€, il reste 50 M€ de valeur nette au 31 décembre 2023. J'évoquais tout à l'heure les 17 M€ qui seront transférés au CSEC. C'est dans ces valeurs d'actifs immobilisés que seront pris les biens transférés pour une valorisation au moment du transfert à 17 M€.

La valeur nette augmente puisqu'elle est à 50 316 K€, contre 47 M€. Cette augmentation recouvre une augmentation et une diminution. Il y a une augmentation des immobilisations corporelles en cours, ce sont tous les travaux en cours sur Noirmoutier. On était à 14,8 M€ fin 2022 et on est à quasiment 20 M€ à fin 2023. Les travaux étant encore en cours, non livrés, cela reste pour l'instant en immobilisations en cours. Le site sera livré courant 2024, cette ligne remontera alors dans les différentes lignes d'immobilisations concernées.

L'augmentation sur les immobilisations en cours est de 5 M€, c'est la première grosse variation.

La deuxième variation importante, ce sont les amortissements de l'année qui représentent environ 2 M€. C'est normal, on amortit tous les ans. 5 moins 2, cela fait 3 M€. On retrouve notre variation de l'année de 47 à 50 M€.

Dans l'actif circulant, on trouve les stocks pour 15 000 €. On n'a quasiment plus de stocks qui étaient constitués pour grande partie de ceux de la restauration. Comme vous ne gérez plus de restauration, il n'y a plus de stocks au 31 décembre. Il y a les avances et acomptes versés pour un montant important, 6 378 000 €. À la clôture, la particularité est que vous avez versé des acomptes à HappyPal à hauteur de 4 800 000 €. Ce sont les acomptes versés pour alimenter toutes les activités que vous donnez en gestion à HappyPal. On retrouve les 4,8 M€ dans avances et acomptes versés. En

contrepartie, le montant des dettes fournisseurs est à 9,9 M€. Dans ces 9,9 M€, il y a environ 5 M€ de factures à recevoir de HappyPal. On a un phénomène particulier au 31 décembre puisqu'on a versé les fonds.

On a un phénomène calendaire car on n'avait pas reçu les factures. On a environ 5 M€ en avances et acomptes versés et 5 M€ en dettes, qui se compenseront dès que l'on aura reçu les factures. Cela explique la forte hausse du poste avances et acomptes au 31 décembre.

Il y a 11 M€ de créances avec quasiment 5 M€ pour toutes les créances sur les participants, 4,7 M€ de créance sur la RATP, plus une créance sur Les Enfants du Métro pour le solde de subventions. La RATP doit un solde de subvention au CSEC. Quant aux Enfants du Métro, ils ont reçu trop de subventions, ils doivent reverser une quote-part de ce qu'ils ont reçu au Comité central.

Dans les autres créances, on a 2 M€ cette année, plus que l'année dernière parce qu'au 31 décembre il reste plus de crédit de TVA lié à la restauration. Vous allez dire que l'on ne gère plus la restauration, c'est vrai vous l'avez donnée en délégation mais vous êtes toujours le déclarant vis-à-vis du fisc. C'est toujours vous qui déclarez les recettes perçues pour votre compte par Elior qui déclarait les charges. Il y avait de la TVA collectée et de la TVA déductible. Des déclarations de TVA et des demandes de remboursement de TVA sont toujours faites. On a plus de créances de TVA à la clôture cette année.

Au niveau de la trésorerie, on a deux postes, les valeurs mobilières de placement (5 M€) et les disponibilités (18 M€), pour environ 23 M€. Vous avez entamé une partie de votre trésorerie pour les activités, pour verser les acomptes et les différents postes. Il y a plus de créances, et donc moins de trésorerie en contrepartie. Il y a un peu moins de trésorerie au 31 décembre.

Les charges constatées d'avance sont un poste stable. Ce sont toutes les factures reçues pour les charges qui concernent toutes les activités engagées en 2023 pour 2024.

Au total, l'actif est à 92 855 000 €. Cet actif augmente, mais les dettes augmentent aussi, passant de 15,4 M€ à 21,4 M€. Cette augmentation des dettes, c'est HappyPal puisqu'on a des factures déjà payées mais pas soldées. Ce sont surtout les emprunts et dettes à 5 321K€. Un emprunt de 6 M€ a été débloqué au cours de l'exercice ; il avait été négocié en 2019 et débloqué cette année au taux de 0,8 % d'intérêt par an. Le taux est particulièrement intéressant pour le CSE car même si vous placez l'argent sur les placements financiers aujourd'hui, les rémunérations sont supérieures. Vous avez intérêt à débloquer les fonds, à garder votre argent et à le placer ailleurs. C'est ce qui a été fait. 6 M€ ont été débloqués. Le remboursement a commencé, on en est à 5,3 M€. L'emprunt est sur une durée courte, 60 mois, mais cela permet de préserver la trésorerie et de ne pas tout utiliser.

Les dettes fournisseurs sont essentiellement liées à HappyPal. Il y a aussi des dettes fournisseurs courantes.

Les dettes fiscales et sociales diminuent, conséquence du transfert d'une partie du personnel vers Elior. En fin d'année, il y a moins de provisions congés payés, RTT, à la clôture. Il y a 1,6 M€ de moins de dettes fiscales et sociales. La dette participants reste stable. Les créanciers structures liés sont à 2,3 M€, c'est le montant que vous devez à la RATP sur la subvention Enfants du Métro. Il y a 83 000 € en autres dettes et 1 185 000 € de produits constatés d'avance. Cela augmente de nouveau, mais c'est aussi la reprise de l'activité fin 2023 par rapport à fin 2022 qui fait que les salariés se sont peut-être plus inscrits aux activités. C'est lié à la reprise suite au Covid et à un effet calendaire par rapport au moment où les salariés s'inscrivent.

Si on enlève les 21 M€ de dettes des 92 M€ de valeur nette, il reste 10 M€ de provisions pour risques et charges et 61 M€ de fonds propres.

Les fonds propres sont en diminution, c'est la conséquence directe du résultat déficitaire. On avait 68,6 M€, on a 7,5 M€ de déficit sur les ASC, il reste 61 M€ de fonds propres. Sur les provisions pour risques et charges, on a une très forte augmentation, c'est la provision qui a été

constituée pour le PSE. On le voit dans la deuxième ligne, les provisions pour charges passent de 2 M€ à 8,2 M€. Dans les provisions pour risques, il y a les provisions habituelles pour les Prud'hommes, qui ont peu bougé. Il n'y a pas eu de gros mouvements cette année. On retrouve aussi les deux provisions sur les contrôles Urssaf antérieurs pour lesquels des montants sont provisionnés.

Dans les provisions pour charges, on aurait dû augmenter de 7,2 M€, et avoir une provision au-dessus de 9 M€. Ce qui vient tempérer la hausse de la provision pour charges, c'est la diminution de la provision retraite d'environ 1 M€.

On arrive à 8,2 M€ de provisions pour charges à la clôture de l'exercice.

Voilà pour la situation financière, donc le bilan du Comité. Passons à l'annexe comptable qui est la troisième partie des comptes annuels. Ce sont toutes les règles et méthodes comptables. Je passe les faits marquants que l'on a déjà vus.

Je passe également sur la partie objet social, règles et méthodes comptables parce qu'il n'y a pas de modification par rapport aux années précédentes. Ce sont les mêmes règles et méthodes comptables.

Page 13, ce sont les tableaux de variation des immobilisations. On retrouve l'augmentation de plus de 5 M€, essentiellement sur les immobilisations en cours avec quelques sorties d'immobilisation. En contrepartie, on a presque 2 M€ d'amortissement en net. Vous êtes propriétaires de parts de SCI. Selon les années, on peut être amené à passer une dépréciation selon la valeur bilantielle de ces sociétés civiles.

Il y a eu de nombreux cas particuliers cette année dont celui de TourisTra qui a été mis sous protection judiciaire en octobre et qui a déposé un plan de reprise. Le tribunal a refusé le plan de reprise en raison de la situation dégradée et parce qu'il y avait déjà eu une mise en redressement en 2017 ou 2018. Des repreneurs se sont positionnés. C'est passé au tribunal en janvier et mars 2024 selon les sites. Les SCI n'avaient pas encore approuvé leurs comptes, or on peut difficilement passer des provisions si elles n'ont pas fait leurs comptes. On ajustera les provisions s'il le faut sur les comptes de 2024. L'impact peut porter sur quelques SCI parce qu'il peut y avoir quelques pertes liées à TourisTra. Cela aura peu d'impacts sur vos comptes, on sera peut-être amené à légèrement augmenter la dépréciation, mais dans une marge assez faible. C'est la raison pour laquelle cela n'a pas bougé cette année.

J'ai parlé des stocks. On voit bien la diminution sur la restauration.

Je passe sur les créances qui ont été évoquées.

Vous avez le détail des valeurs mobilières. Je vous le disais, on peut avoir des moins-values latentes les moins bonnes années, et des plus-values latentes les bonnes années. S'agissant de la moins-value latente, il nous reste 1 580 €. En revanche, on a une plus-value latente, donc un produit potentiel futur de 128 000 € que l'on aurait constaté si on avait vendu le 31 décembre.

On passe sur les soldes bancaires que l'on a vus.

On a aussi abordé l'évolution des fonds propres. On voit bien l'affectation des 10 %, -273 et +273, avec la bascule des 10 % des ASC réaffectés aux AEP.

Sur le tableau de toutes les provisions et dépréciations, on est à 11 M€ contre 5 M€. C'est la provision PSE. Vous avez le détail des provisions pour risques avec les règles appliquées. On peut noter que dans les provisions pour risques, il y a la provision retraite. On a fini la période de transition pour passer de l'ancien au nouvel accord de calcul de la provision retraite. On est dorénavant à 100 % sur le nouvel accord.

L'état des dettes est détaillé par grands postes, l'emprunt est mentionné.

Les ressources et la rétrocession du 0,01 % pour les AEP sont mentionnées.

Enfin, on a déjà évoqué le résultat financier.

S'agissant des organismes financés par le CSE, les OPC, le montant global qui était de 6 060 000 € en 2022 passe à 4 161 000 € en 2023. C'est la conséquence de la politique de diminution des activités, notamment sur les associations.

Sur l'effectif, on note une grosse variation compte tenu de la sortie du personnel liée à la restauration. En personnes physiques, on passe de 345 à 139. C'est quasiment identique en équivalents temps plein, de 330 à 134.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est uniquement l'effet de la sous-traitance de la restauration. On n'a pas encore les effets du PSE.

M. LE SECRÉTAIRE.- 50 % de la masse salariale étaient de la restauration.

M. LE PRÉSIDENT.- On n'a pas encore les effets du PSE en ETP.

M. LE SECRÉTAIRE.- Le PSE sera mis en action sur 2024.

Mme SIDANER.- 171 contrats restauration.

M. LAMASSE.- C'est une performance de gestion humaine.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un transfert du personnel, un PMAD d'une certaine façon.

M. LE SECRÉTAIRE.- Sur 24 mois, avec toutes les garanties et tous les avantages, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. LE PRÉSIDENT.- Si, le transfert du personnel sera comme cela, l'ouverture à la concurrence...

M. HUAULT DUPUY.- Le tableau des transactions significatives de la page 25 présente les prestataires avec lesquels vous avez plus de flux. Sans surprise, les deux gros prestataires sont HappyPal avec plus de 13 M€ et Elixor avec plus de 13 M€ sur l'exercice. Il y a ensuite le Parc Astérix pour 5 M€, les chalets Fabre dans le cadre de Noirmoutier pour l'achat de chalets. Vous avez les autres prestataires de manière dégressive, sachant que l'on reprend les principaux.

Il n'y a pas eu de changement au niveau des garanties financières puisque les garanties liées à l'emprunt étaient déjà mentionnées antérieurement. Il n'y a pas eu de modification sur les engagements donnés à ce niveau.

Voilà pour les comptes annuels.

M. LE SECRÉTAIRE.- On va passer aux comptes consolidés.

M. HUAULT DUPUY.- La présentation des comptes consolidés sera plus rapide. S'agissant du périmètre des entités consolidées, le Comité central consolide avec l'association GAM, l'USMT, l'Orphelinat RATP et la SCI Neig'Alpes. Il y a un contrôle conjoint avec la SCI, le Comité détient 33 %. Pour les trois autres associations (GAM, USMT et Orphelinat), on considère que compte tenu du niveau de subvention, le Comité central exerce un pouvoir de contrôle. Ce sont les associations les plus significatives, il y a d'autres associations mais elles ne le sont pas dans le périmètre.

Pour faire les comptes consolidés, on prend les entités des trois associations du Comité central et 33 % de la SCI Neig'Alpes, on additionne le tout, cela fait un compte de résultat et un bilan. On fait des éliminations quand il y a des opérations réciproques. De manière simpliste, c'est le mode de fonctionnement pour faire les comptes consolidés.

Je commence par le bilan. Tout à l'heure, on était à 110 M€, on est à 113 M€ puisqu'on a environ 2 M€ d'immobilisations dans la SCI Neig'Alpes, et environ 1 M€ dans l'orphelinat et l'USMT. On a une augmentation de la valeur brute des amortissements. En valeur nette, on est à +1 M€, ce sont les immobilisations non amorties des structures.

L'actif circulant s'élève à 48 M€, soit une augmentation de 6 M€ par rapport au Comité seul. Cette augmentation est essentiellement sur la partie valeurs mobilières de placement et disponibilités puisque 5 M€ sont dans les différentes structures consolidées. C'est l'essentiel, on a aussi un peu dans les créances et les acomptes. À l'actif, c'est de la trésorerie et un peu d'immobilisations qui proviennent des structures autres que le Comité central.

Au passif, on retrouve les réserves du Comité central, les réserves des associations pour 4,5 M€, les réserves AEP qui ne changent pas puisque les entités consolidées ne gèrent que des activités sociales. Le résultat est à 7 474 000 €, avec 104 000 € sur les associations. Les fonds propres s'élèvent à 65 M€. Les provisions pour risques et charges sont de 10 173 000 €, elles augmentent parce qu'il y a quelques provisions de retraite sur l'USMT et l'Orphelinat. Il y a une nouvelle ligne propre à l'Orphelinat, ce sont les fonds reportés liés aux legs pour 950 000 € puisque l'Orphelinat reçoit des legs et doit suivre l'ensemble des fonds qu'elle reçoit par rapport à ces legs. Cette année, cela a augmenté, de nouveaux legs ont été perçus par l'orphelinat. Les dettes sont de 23 M€, ce sont essentiellement les dettes fournisseurs des différentes structures qui augmentent.

On a environ entre 5 et 6 M€ d'augmentation de chaque côté. L'essentiel des fonds qui rentrent dans la consolidation de ces structures représente une grosse partie de la trésorerie.

Dans le résultat consolidé, on a une augmentation des subventions et contributions puisque certaines entités consolidées comme l'USMT peuvent recevoir des subventions directes, notamment du CSE 2 qui a versé des subventions à l'USMT. C'est la raison pour laquelle on a plus de subventions et contributions. On a également plus de participations, 2 M€ de plus. C'est quasiment que sur l'USMT, il s'agit de la participation des salariés pour les activités sportives. Au niveau des autres produits, 1 M€ vient de l'orphelinat, ce sont les legs reçus au cours de l'année. On a quelques reprises de provisions en plus. Au global, on est à 4,5 M€ de produits en plus en consolidé.

Les charges sont à peu près équivalentes, plus 5 M€. Je ne vais pas évoquer tous les postes car elles sont réparties partout. Le Comité seul était à -7 694 K€, on est à -7 851 K€. La variation de 250 000 € est très faible par rapport au poids du Comité central dans l'ensemble consolidé.

On a plus de produits financiers sur les autres entités et des opérations en capital sur l'orphelinat, qui sont liées aux legs et aux cessions faites par l'orphelinat sur les legs.

Vous avez le tableau des flux de l'ensemble et l'annexe qui reprend la même architecture que l'annexe aux comptes annuels en cumulant les différentes entités consolidées.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-on présenter le rapport d'activité ?

2. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CSEC POUR L'EXERCICE 2023

Madame Béatrice SIDANER, directrice financière et des ressources humaines – CSEC

Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY pour le cabinet d'experts-comptables BEC

Madame Songul KOC pour le cabinet d'experts-comptables BEC

Monsieur Vincent OUZOULIAS, commissaire aux comptes, pour le cabinet COEXCO

Monsieur Arnaud DIEUMEGARD, commissaires aux comptes, pour le cabinet EXCO-NEXIOM

Participent à ce point de l'ordre du jour

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ORSINI ?**M. ORSINI.-** Merci Monsieur le président.

Je vais présenter le rapport d'activité 2023. En avant-propos, sur l'édito, on a fait un préambule sur les marqueurs forts de l'année 2023, et notamment sur la volonté du CSE 2 d'être en autonomie en avance de phase de sa séparation initialement prévue en 2025. Néanmoins, dès 2019 et afin d'équilibrer les charges avec le niveau réel d'activités, des mesures structurantes avaient été engagées, notamment concernant l'externalisation de la restauration, ce qui nous a permis de pérenniser les emplois associés et devrait nous permettre à terme de mieux maîtriser les charges.

Malgré ce changement de cap, la prise d'autonomie du CSE 2 et la forte diminution de la subvention associée nous ont contraints d'engager un PSE dont les effets sur le redressement des comptes ne se ressentiront qu'à partir du deuxième trimestre 2024. Cela nous a également contraints à être dans l'anticipation budgétaire avec l'arrêt de l'activité au centre culturel de Dobel et la fin de la reconnaissance de l'USMT en tant qu'OPC.

Afin de ne pas pénaliser les salariés sur la période, on a maintenu un haut niveau de prestations. Le résultat est déficitaire de plus de 7 M€ sur 2023, directement fléché en corrélation avec la provision du plan de sauvegarde de l'emploi. C'est un déficit assumé par l'ensemble des élus de la gestion pluraliste avec une trajectoire financière prévoyant un retour à l'équilibre à l'horizon 2025.

Sur les effectifs du CSEC, au 1^{er} janvier, le Comité d'entreprise était composé de 351 salariés. L'externalisation de l'activité de restauration a entraîné le transfert de 171 contrats de travail, portant l'effectif du CE à 140 salariés au 31 décembre 2023.

Page 11, on met en exergue l'organigramme du CE au 1^{er} janvier 2023. L'organisation est en pleine mutation liée au PSE qui prévoit en cible une restructuration comportant deux directions, ce qui est effectif depuis le début de l'année 2024.

On voit sur la synthèse du résultat des comptes 2023 que l'on est en excédent sur les AEP et en déficit sur les ASC à hauteur de 7 456 586 €.

Page 13, il s'agit d'un panorama des résultats sur les activités sociales et culturelles qui nous offre une clé de lecture plus détaillée par thématique ASC.

Page 17, vous trouvez le résultat concernant les attributions économiques et professionnelles dites AEP. L'excédent est de 128 000 €.

Concernant les résultats par activité, plus particulièrement sur la restauration, l'offre est officiellement externalisée au profit de la société Elior depuis le 15 mars 2023. On constate un déficit de plus de 3 M€ par rapport au budget prévu à cet effet. Les causes sont multiples. Il est observé une hausse de la fréquentation à hauteur de 12 %, ce qui représente plus de 130 000 repas annuels. En parallèle, et au vu des contraintes générées par la crise géopolitique, on a subi une augmentation significative des matières premières d'environ 25 %. Enfin, une hausse de l'intérim a été observée sur la première année du contrat.

En ce qui concerne le secteur culture loisirs, le coût net est inférieur au budget avec 92 % de réalisé sur 2023. La principale cause est corrélée à l'arrêt des programmations sur le premier trimestre 2023, à l'ouverture tardive des ventes été et une reprise des subventions annuelles en juin 2023. Il y avait une coquille dans le document, il s'agit de juin 2023.

Page 26, vous avez les différents événements programmés en 2023. En synthèse, on totalise 29 événements, soit un total 75 040 places. Il est à noter que 90 % du budget a été consacré à la privatisation du Parc Astérix pour l'arbre de Noël avec 60 000 places sur six créneaux et cinq dates.

S'agissant de la partie billetterie (cf. page 27), on a vendu 840 places pour l'Opéra de Paris, 5 437 places pour le Paris Saint-Germain, et 3 698 pass annuels Astérix et Disney confondus. La page 28 fait référence à notre prestataire HappyPal. Cette application est plébiscitée par les salariés, surtout depuis la version 2 qui est plus intuitive et qui a vocation à évoluer en fonction de nos remarques et suggestions. Cela s'améliore au fil de l'eau. On enregistre cependant une légère baisse liée aux événements évoqués précédemment. Néanmoins, plus de 13 000 agents ont pu bénéficier des offres cinéma, et pratiquement 10 000 des parcs d'attractions.

Pour le secteur culture, un dernier semestre de cours de musique et d'arts plastiques au centre culturel Dobel a été offert avant sa fermeture. Via la plateforme Internet "Tout Apprendre", 6 166 comptes ont pu bénéficier de soutien scolaire et d'e-learning. Plus de 5 000 enfants ont pu profiter d'une subvention extrascolaire afin de pratiquer une activité sportive ou culturelle.

Sur la thématique du secteur vacances, notamment l'enfance jeunesse qui reste la vitrine de notre Comité d'entreprise, le taux de réalisation atteint 109 %. Cela reste un secteur dont la temporalité 2023 a été directement impactée par le contexte inflationniste. On a mis l'accent sur l'accueil des jeunes en situation de handicap, d'où une hausse de la masse salariale pour cette direction. En données factuelles, 4 738 enfants ont pu bénéficier de séjours en colonies de vacances, dont 75 % étaient des enfants d'opérateurs. À propos des vacances, on observe un certain décrochage de l'activité en 2023 avec 56 % de réalisation. Sur l'analyse des causes, on explique cela par l'ouverture tardive des réservations d'été fin mars, et la subvention TUI en juin.

Cela étant, à la fin de la campagne été 2023, on a enregistré 6 246 dossiers dont 5 097 agents actifs et 1 149 agents retraités. Concernant TUI, il y a eu 640 dossiers en 2023 dont 83 % à destination de salariés bénéficiant de cette offre pour la première fois.

Sur la partie vacances, on a réalisé 323 262 journées vacances au sein de notre patrimoine propre. Si les taux d'occupation sont relativement satisfaisants l'été, ils restent insuffisants sur les épaules de saisons estivales.

Concernant la relation au client, l'année 2023 a été marquée par l'arrêt du catalogue Fréquence au bénéfice d'une offre en 100 % digitale. Quatre Fréquence hors-série ont vu le jour en 2023 en 100 % digital. Néanmoins, on ne s'interdit pas de revenir à du format papier, comme on l'a fait au début de cette année avec les annonces de la déclinaison des offres 2024.

S'agissant des services support, à la rubrique Direction juridique, sociale et RH, on note 361 % de réalisation sur le budget. Ce sont des données corrélées à la provision du PSE qui représente 7,2 M€ et à l'ensemble de l'accompagnement associé. Dans son ensemble, ces services réalisent une économie de 5 M€ dont 2 M€ sur la Direction générale et le patrimoine. À noter que l'arrêt du catalogue Fréquence engendre une baisse des coûts à hauteur de 600 000 €.

Concernant les élus, afin de pérenniser l'activité de l'USMT en 2023, une convention tripartite entre la RATP, l'USMT et le CSEC a été contractualisée. On précise que le suivi de la trajectoire s'est inscrit dans le respect strict du budget 2023.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. On a pu voir les comptes et ce qu'ils traduisaient l'activité.

Monsieur SARRASSAT ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Je remercie les intervenants et Bastien qui a fait un travail remarquable.

Je vais répondre à une question posée en séance par le RS de la CGT qui demandait combien ont coûté toutes les activités liées à la médiation. Elles ont coûté 98 710 €. Dans cette somme, il y a une quote-part sur les différentes expertises immobilières.

Mme SIDANER.- On a fait une quote-part sur cinq centres.

M. GAUTHERON.- J'ai quelques questions.

C'est le coût global de la médiation. Est-ce le coût supporté par le CSEC ou y a-t-il une ventilation de ce coût entre le CSEC et le CSE 2 ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Je ne parle que du CSEC. C'est bien le coût supporté par le CSEC intégralement.

M. GAUTHERON.- Concernant les comptes sociaux du CSEC, en page 40 du document, on peut voir une augmentation de plus de 75 251,90 € des honoraires divers entre 2022 et 2023. Qu'est-ce qui pourrait l'expliquer ?

S'agissant des frais de gestion de HappyPal. Je suppose que ce ne sont pas 10 M€ qui concernent uniquement les ASC proposées aux agents. Une part de frais de gestion de HappyPal doit être prise sur ces 10 M€ ? Quel est le montant ou le pourcentage de frais de gestion ?

Dans la maquette financière de la concession avec Elior, il y a une facturation qui concerne le paiement de la prestation du personnel et une deuxième qui concerne la prise en charge des coûts des denrées alimentaires à 100 % par le CE, avec une clé de répartition entre Elior et le CSEC sur la facturation des denrées alimentaires.

J'ai par ailleurs une question. La dernière fois, on a parlé de l'utilisation du fonds resté à Dobel, notamment de la médiathèque. Il a été indiqué qu'une réflexion était en cours pour renforcer le fonds de la médiathèque de Val-Bienvenue, et qu'il y avait une réflexion sur le devenir du site. La volonté de travailler avec un Opéra avait aussi été exprimée. Où en est-on aujourd'hui ?

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. GAUTHERON.- Dans la présentation de M. ORSINI, il me semble avoir entendu qu'il y avait eu un recours important à l'intérim sur le premier contrat d'Elior. Comment cela s'explique dans la mesure où le personnel a été transféré et qu'il y avait une baisse de la fréquentation dans le même temps ? Qu'est-ce qui peut expliquer ce recours important au point d'être signalé ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il a été répondu aux coûts de la médiation. Les honoraires divers ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Il n'y a pas seulement la médiation en ce moment, il y a tous les frais liés aux différentes problématiques que nous avons sur le patrimoine. Pour Noirmoutier, je suis obligé de prévoir un "blindage juridique" par rapport à quelques divergences de point de vue avec notre architecte qui était déjà dans la maison du CE en 2018.

Nous sommes en train de traiter un autre sujet, à savoir l'avenir de Fontenay-les-Briis. Cela nécessite un accompagnement juridique. Je pense qu'il y a d'autres consultations de cet ordre. Il y a une convention de mémoire pour les problématiques liées à l'instance.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les frais de gestion de HappyPal ?

M. LE SECRÉTAIRE.- On ne va pas faire une réponse à l'emporte-pièce. On vous donnera le coût par salarié, ce que l'abonnement donne par salarié et la facture totale. Il n'y a aucun sujet, ce n'est pas de nature confidentielle. Il me semble que M. NIVERT faisait partie des grands négociateurs du contrat HappyPal dans la dernière mandature. Il doit être informé comme moi sur les coûts de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la répartition, comment sont facturées les denrées avec Elior ? Quelle est la part payée par Elior et celle payée par le CE ?

M. LE SECRÉTAIRE.- C'est une spécificité du contrat. L'avenir nous dira si on a bien fait ou mal fait, cela nécessite de se faire accompagner d'un spécialiste en restauration. On a décidé d'avoir un contrat à livre ouvert. On paie ce que l'on consomme en matières premières, en coût de main-d'œuvre, etc. Chaque trimestre, il y a une réunion avec Elior et nos experts pour savoir si on est dans la notion budgétaire fixée. Cette année, ce n'est pas le cas. On a vu "arriver la vague" avec l'augmentation des matières premières, cela ne vous a pas échappé. On a pris l'option de l'absorber.

Par ailleurs, on a eu l'intérim globalisé au CE pendant des années. De mon point de vue, il y a eu une erreur dans le contrat : on a sous-évalué l'accompagnement d'intérim nécessaire à la restauration, alors qu'il y avait un fort taux d'absentéisme depuis des années. Le travail est pénible. Il y a une différence entre l'avant et l'après Covid. Il y avait une sous-évaluation du poste intérimaires sur le contrat négocié.

Mme SIDANER.- Une précision sur la page 40. Je rejoins M. SARRASSAT, il y a eu des frais que l'on n'avait pas eus les autres années, comme environ 80 000 € pour l'accompagnement d'élus pour négocier l'accord PSE. C'est un élément de réponse à chaud car je n'ai pas un grand livre sous le coude.

Concernant HappyPal, c'est un prix par personne. On vous le donnera. Sur 2023, on a dû partir sur 45 000 agents.

M. LE SECRÉTAIRE.- Pour 2024, on est en renégociation pour baisser le coût global.

Mme SIDANER.- On essaie de négocier à chaque renouvellement de contrat.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a des questions sur Dobel.

M. LE SECRÉTAIRE.- C'est à plus ou moins long terme. Pour Dobel, il y a toujours le lien avec Val-Bienvenue, il y aura toujours un stock de livres, etc. On ne sait pas si on en vendra une partie, une analyse est en cours. Il y a une question sur le stock d'instruments de musique. On a dressé un inventaire, une expertise de tous les instruments est menée par un professionnel. On travaille avec l'entreprise pour avoir une démarche simple, efficace et accessible à tous : vendre aux salariés à un tarif social. On ne va pas faire du bénéfice. Globalement, c'est l'objectif.

Décide-t-on d'octroyer des instruments onéreux à certaines associations ? Le secrétariat n'a pas encore tranché à ce stade. Toutefois, c'est possible. On fait en sorte que ce qui a été acheté par l'argent social soit redonné aux salariés. Il y a beaucoup d'instruments. Certains ne sont pas de bonne qualité, mais d'autres sont très coûteux et de bonne qualité. Il est temps de faire le nécessaire. On y travaille avec l'entreprise.

Sur Dobel, je vous laisse prendre la parole.

Sur l'Opéra-Comique, le problème est l'aspect financier. Ils sont toujours très intéressés et au bout d'un moment ils ne viennent plus. Personne ne veut s'installer à Dobel. Il y a eu des évolutions dans la stratégie ou dans les ambitions de la RATP sur Dobel.

M. LE PRÉSIDENT.- Dobel est une installation qui appartient à la RATP et a vocation à héberger des activités. Aujourd'hui, ces activités n'étant plus actives, la question du devenir de Dobel se pose. Étant donné son architecture particulière, l'usage de ce bâtiment en bureaux ou habitations est quasiment impossible, sauf à des coûts de réaménagement, de calfeutrage et d'isolation thermique importants. Pour l'instant, on recherche qui cela pourrait intéresser d'y être hébergé. On n'a pas trouvé de solution définitive.

Un certain nombre de collectivités locales sont intéressées par la vocation historique culturelle du lieu, mais la RATP n'a pas vocation à subventionner l'activité culturelle d'une organisation tierce au Groupe RATP, par la mise à disposition gratuite, par le paiement des fluides, à partir du moment où ce n'est plus son CSE Central qui l'occupe. Il n'est pas évident de trouver des personnes capables de payer les frais d'occupation de Dobel pour leur propre objet. Il n'y a pas de solution pour l'instant.

Le CSEC pensait y résider pour ses propres activités, mais ce ne sont pas des locaux pour y travailler dans des fonctions tertiaires. On essaie de trouver d'autres solutions pour le CSEC.

M. LE SECRÉTAIRE.- À Dobel, il y avait des difficultés thermiques. Il y fait très froid l'hiver et caniculaire l'été. Il faudrait de forts investissements pour répondre aux nouvelles normes environnementales. Ce dossier est complexe.

M. LE PRÉSIDENT.- La Direction de l'immobilier de la RATP est chargée de trouver une destination au bâtiment Dobel.

M. LE SECRÉTAIRE.- Le CSEC travaille avec la direction sur le sujet. C'est compliqué. On a essayé de nombreuses pistes. Dès que l'on dit aux pouvoirs publics qu'ils ont là un conservatoire clé en main, tout le monde regarde poliment ses chaussures sans donner suite.

3. PRESENTATION DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CSEC POUR L'EXERCICE 2023

Madame Béatrice SIDANER, directrice financière et des ressources humaines – CSEC

Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY pour le cabinet d'experts-comptables BEC

Madame Songul KOC pour le cabinet d'experts-comptables BEC

Monsieur Vincent OUZOULIAS, commissaire aux comptes, pour le cabinet COEXCO

Monsieur Arnaud DIEUMEGARD, commissaires aux comptes, pour le cabinet EXCO-NEXIOM

Participant à ce point de l'ordre du jour

M. OUZOULIAS.- Bonjour. Je suis l'un des deux co-commissaires aux comptes chargés de vous donner lecture des rapports sur les comptes annuels, les comptes sociaux et les comptes consolidés.

La mission du Commissaire aux comptes n'est pas de refaire la comptabilité. Vous avez des équipes comptables et administratives que je remercie pour l'accueil et tous les échanges, notamment Mme SIDANER, de même que mon confrère et ses équipes pour la qualité des dossiers fournis. On n'est pas là pour refaire la comptabilité, mais pour donner une opinion sur la réalité, la fidélité et la sincérité des comptes qui vous ont été présentés et vous donner une opinion sur la capacité qu'a le CSEC à résister face aux temps, c'est-à-dire à faire face à sa problématique de continuité d'exploitation. On est aussi là pour vous donner une idée sur la pérennité de la structure et enfin, pour vous donner l'opinion du Commissaire aux comptes sur les vérifications spécifiques, c'est-à-dire sur le fait que l'ensemble des données transmises comme le rapport de gestion, qui présente également des données financières, a bien été vu et validé par nous et correspond bien aux éléments financiers que nous avons certifiés par ailleurs.

S'agissant de l'expression de l'opinion sur les comptes, comme les années précédentes, on est sur une certification avec réserve. Je vais vous lire et vous expliciter la réserve.

L'impossibilité de rapprocher de la comptabilité le montant des participations des agents sur les séjours adultes, issu du logiciel de gestion dédié -en l'occurrence la problématique vient surtout d'un ancien logiciel avec lequel le CSEC ne travaille plus (Resalys)-, ne nous permet pas de nous assurer de l'exhaustivité des participations des agents ni de l'exhaustivité et de la réalité des créances usagers.

Nous ne pouvons pas cette année encore rapprocher les éléments qui sont en comptabilité issus de votre logiciel comptable et qui concernent des créances usagers, c'est-à-dire des sommes mises en comptabilité sur des ayants droit qui ont bénéficié des activités et qui n'auraient pas payé à la date du 31 décembre 2023, avec le logiciel de gestion Resalys pour de nombreuses raisons. Les années précédentes, on avait la même difficulté de cadrage avec Resalys. Vous avez changé de logiciel et êtes passés sur ACL, ce qui nous permettra de mieux travailler.

On s'est aperçu récemment encore que certaines mises à jour ne vous avaient pas été données. Communiquer avec Resalys devient compliqué. À chaque fois qu'on lui demande des éléments, même si on le paramètre bien, il nous sort des données différentes. Cela ne fait qu'encourager cette réserve. Avec Resalys, on pense que l'on n'arrivera jamais à pointer. L'abandon de Resalys et le passage de l'ensemble du suivi sur ACL nous permettront, on l'espère sur 2024, au pire sur 2025, de pouvoir lever cette réserve sans difficulté.

Autre élément, l'incertitude significative liée à la continuité d'exploitation. En notre qualité de Commissaire aux comptes, on doit donner un avis qui porte sur la continuité d'exploitation et la pérennité du CSEC. Comme vous le savez, il n'y a pas de secret professionnel puisqu'il a été levé par votre secrétaire l'année dernière, qui vous a expliqué qu'en notre qualité de Commissaire aux comptes, on avait déclenché une procédure d'alerte l'an dernier lorsqu'on avait été alerté des décisions du CSE 2 et donc de l'impact financier que cela aurait sur les comptes. Cette réserve a pris fin. On s'en est expliqué lors de la certification des comptes en remettant ce paragraphe sur l'incertitude liée à la continuité de l'exploitation et en faisant un focus sur les éléments d'annexes que mon confrère vous a expliqués sur les sorties du CSE 2 et restructuration 2023-2024.

Nous serons vigilants à la suite des événements, à la fin de la mise en place du PSE sur 2024, à l'impact que tout cela aura sur les comptes 2024, et au début de l'activité 2025 sachant que nous avons noté que l'on espère retourner à une structure à l'équilibre à l'horizon des comptes 2025, que vous serez amenés à approuver en 2026.

Il n'y a pas d'autres éléments particuliers à porter à votre connaissance.

Je ne vais pas m'éterniser sur la lecture du rapport sur les comptes consolidés, les éléments sont les mêmes, une certification avec réserve. Ils sont identiques concernant la continuité d'exploitation.

Je laisse la parole à mon confrère sur les conventions.

M. DIEUMEGARD.- Bonjour à tous. Il s'agit d'une deuxième partie de notre mission. Au-delà de l'opinion qui vient d'être exprimée sur les comptes, nous avons à émettre un rapport spécial sur les conventions visées à l'article 2315-70 du Code du travail. Nous devons recenser les conventions passées directement ou indirectement ou par personne interposée entre le CSEC de la RATP et l'un de ses membres. C'est un travail de recensement donné par la direction ou que l'on aurait pu découvrir au cours de notre mission. Comme l'année dernière, il n'y a pas à ce jour de convention de cette nature mais nous devons faire un rapport l'indiquant. Ce rapport a été émis dans ce sens.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

4. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DU CSEC POUR L'EXERCICE 2023

Madame Béatrice SIDANER, directrice financière et des ressources humaines – CSEC

Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY pour le cabinet d'experts-comptables BEC

Madame Songul KOC pour le cabinet d'experts-comptables BEC

Monsieur Vincent OUZOULIAS, commissaire aux comptes, pour le cabinet COEXCO

Monsieur Arnaud DIEUMEGARD, commissaires aux comptes, pour le cabinet EXCO-NEXIOM

Participent à ce point de l'ordre du jour

- **Approbation des comptes sociaux du CSEC pour l'exercice 2023**

Mme FRANCIS.- Commençons par les comptes sociaux.

(Il est procédé au vote.)

Pour : FO (6) – UNSA (4) – CFE-CGC (5)

Contre : 5 (CGT)

➔ **Les comptes sociaux sont approuvés à la majorité.**

- **Approbation des comptes consolidés du CSEC pour l'exercice 2023**

Sur les comptes consolidés ?

(Il est procédé au vote.)

Pour : FO (6) – UNSA (4) – CFE-CGC (5)

Contre : 5 (CGT)

➔ **Les comptes consolidés sont approuvés à la majorité.**

5. CONSULTATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DES ATTRIBUTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES POUR L'EXERCICE 2023

Madame Béatrice SIDANER, directrice financière et des ressources humaines – CSEC

Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY pour le cabinet d'experts-comptables BEC

Madame Songul KOC pour le cabinet d'experts-comptables BEC

Monsieur Vincent OUZOULIAS, commissaire aux comptes, pour le cabinet COEXCO

Monsieur Arnaud DIEUMEGARD, commissaires aux comptes, pour le cabinet EXCO-NEXIOM

Participent à ce point de l'ordre du jour

M. LE SECRÉTAIRE.-

Les élus du Comité Social et Economique Central de la RATP, réunis en séance plénière le 19 juin 2024, décident d'affecter Le résultat des "Attribution Economiques et Professionnelles" (AEP) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 présentant un excédent de 128 088 € à 100 % sur le compte "réserves AEP".

M. GAUTHERON.- Concernant l'approbation des comptes, la position de la CGT porte sur l'orientation politique. Nous avons voté contre le budget parce que nous ne partageons pas l'orientation politique de transformer le CSEC d'opérateur concepteur à distributeur. Ce n'est pas un vote contre par rapport à la gestion ou autres. Il y a aussi une composante politique dans un budget et dans des résultats.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a donc les deux.

M. GAUTHERON.- C'est bien parce qu'il y a ces deux aspects que nous avons voté contre.

Concernant la délibération que vient de lire le secrétaire sur la réaffectation, la délégation CGT s'abstiendra.

M. LE SECRÉTAIRE.- Je prends note de la nuance qui est importante pour moi. Néanmoins, on ne sera pas que distributeur. On continue à être concepteur, notamment sur les colonies de vacances. C'est un gros travail que nos équipes réalisent en ce moment. Le budget était moindre l'année dernière et on a sorti le même nombre de colonies de vacances. Cette année, elles travaillent dans des conditions compliquées. Les vacances aussi. Une partie du patrimoine reste. On est dans la conception des produits. On a tout un travail de contrôle de la qualité des produits, etc.

On distribue, mais on continue de concevoir, c'est la volonté de la gestion pluraliste actuelle.

(Il est procédé au vote.)

Pour : FO (6) – UNSA (4) – CFE-CGC (5)

Abstention : CGT (5)

→ La délibération est adoptée à la majorité.

M. LE SECRÉTAIRE.- Avant qu'ils sortent, je remercie l'intégralité des intervenants, la qualité des débats, la clarté des explications. Encore une fois, on a eu beaucoup de plaisir à travailler ensemble.

On a oublié de vous présenter cette année l'activité de la commission des marchés. Il est important de l'avoir au PV avant de passer à la dernière délibération ; cela fait partie des obligations légales du trésorier et du trésorier adjoint. Il y a eu un oubli. On va se rattraper.

Merci pour votre travail.

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au rapport de la commission des marchés.

M. ORSINI.- C'est une synthèse. Sur la répartition par type de procédure, en situation comparée, on observe une diminution significative des dossiers traités en 2023 dont le nombre est deux fois inférieur par rapport à ceux de l'exercice n-1 de 2022. Les causes sont liées aux différents budgets qui se terminent ou ont été mis en place en 2022, et à l'évolution du paysage avec le départ du CSE 2.

Cette situation a entraîné l'arrêt des prestations au premier trimestre 2023, mais également le gel de 80 % des investissements, hormis ceux relatifs aux travaux de Noirmoutier.

Concernant la répartition par type de procédure, les proportions sont quasi équivalentes sur les trois thématiques, appels d'offres, consultations restreintes et gré à gré, sur les trois dernières années. On note donc une certaine homogénéité dans les proportions par type de procédure, avec néanmoins une prépondérance sur les marchés de gré à gré relatifs aux transactions conclues directement entre le vendeur et l'acheteur.

Sur la répartition des montants des marchés par direction et service, les éléments de répartition des montants sont en phase avec l'activité quotidienne du CE, avec une prédominance certaine sur la thématique du patrimoine suivie de près par les vacances adultes et l'enfance jeunesse.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Merci aux Commissaires aux comptes. Il n'y a plus d'intervention sur ce point.

M. LAMASSE.- L'un de nos compagnons syndicaux n'est pas inclus dans cette cogestion. Même si on a des différences d'action syndicale, on peut constater globalement que l'on partage le fait que le Comité d'entreprise soit engagé et qu'une gestion puisse regrouper l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise. Je le dis sous l'analyse caudines (?) de mes partenaires de cette cogestion, la CGT a toute sa place dans la cogestion. On est prêt à regarder comment faire pour terminer le mandat de manière intelligente.

M. DJEBALI.- Les propos de M. LAMASSE pour l'UNSA sont partagés par FO. Il est insensé d'avoir une CGT en dehors de cette gestion pluraliste. On le répète avec PV. La CGT a toute sa place dans cette gestion pluraliste. La balle est dans son camp, c'est à elle d'accepter ou pas. On a une vision politique, on l'a menée. Je pense que l'on a fait des choix. Aujourd'hui, il faut construire pour l'avenir et le Comité d'entreprise. La CGT doit aussi s'inscrire dans cette vision de Comité d'entreprise.

M. LE PRÉSIDENT.- Vu la surprise de mes collègues à ma gauche, on va leur laisser le temps de prendre la parole, s'ils le souhaitent.

M. GAUTHERON.- Heureusement que nous étions assis ! Aucun des membres de la délégation CGT assis autour de cette table n'est mandaté pour donner une réponse à cette sollicitation. Nous en prenons acte et vous pouvez être assurés qu'elle sera partagée au sein de nos instances de direction.

**6. DELIBERATION POUR LA NOMINATION D'UN CABINET
DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

M. LE SECRETAIRE.-

Conformément à la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la transparence financière des comités d'entreprise, les élus du Comité Social et Economique Central de la RATP, réunis en séance plénière du 19 juin 2024, décident en vue de la certification de ses comptes et de leur consolidation, de nommer un commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes pour une période de 6 ans allant des comptes de 2024 à 2029.

Le Cabinet de Commissariat aux comptes : SA CO.EX.CO, représenté par Monsieur Vincent OUZOULIAS, 11 rue des Immeubles Industriels – 75011 Paris.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous proposez la reconduction du Commissaire aux comptes historique du CSE.

(Il est procédé au vote.)

POUR : FO (6) – UNSA (4) – CGT (5) – CFE-CGC (5)

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons mené à son terme l'examen des six points de cette séance consacrée aux comptes du CSE.

Nous nous revoyons le 3 juillet selon un ordre du jour que l'on va discuter et que vous recevrez dès qu'il sera élaboré.

Bonne fin de journée à tout le monde.

La séance est levée à 16 heures 10.

Frédéric SARRASSAT
Secrétaire du CSEC RATP

